

## Préfon s'engage pour un plan de relance verte

### Préfon s'engage auprès de l'alliance européenne pour une relance verte.

Sollicitée par le secrétariat des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations-Unies (PRI) pour s'y joindre avec les investisseurs membres des PRI, Préfon souscrit à l'appel européen à la mobilisation "Plan de relance verte pour un monde durable" <https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-35318-relance-verte-appel.pdf>

Initiée par le député Pascal Canfin, Président de la commission de l'Environnement du Parlement européen, cette démarche a été soutenue dans un premier temps par 180 eurodéputé-es, des ministres des États-membres, des dirigeant-es d'entreprises, des syndicats, des institutions financières et des associations. Son objet est d'établir une alliance pour un plan de relance permettant d'accélérer la transition vers la neutralité carbone et la protection des écosystèmes.

Avec d'autres acteurs financiers, Préfon s'engage auprès de l'alliance européenne pour une relance verte, en cohérence avec ses valeurs et ses préoccupations pour la transition énergétique, notamment de ne pas en dissocier les aspects économiques, environnementaux et sociaux. Cette alliance repose sur un « **Green Deal** » européen suffisamment ambitieux pour transformer et sauvegarder l'économie européenne.

Les signataires dont **les plus grands assureurs européens** CNP Assurances, AXA, Allianz et Groupama, également assureurs **de la solution Préfon-Retraite**, régime créé par l'Association Préfon il y a plus de 50 ans, **s'engagent auprès de l'alliance européenne pour une relance verte** afin de préparer nos économies au monde de demain, à travers des plans d'investissements verts tenant compte des enjeux sociaux.

#### **A propos de la Préfon**

*Préfon (Caisse Nationale de Prévoyance de la Fonction Publique) est une association à but non lucratif (loi de 1901) créée le 8 mai 1964 par quatre organisations syndicales de fonctionnaires (CFDT, CFTC, CFE-CGC, FO). L'association Préfon a souscrit un contrat d'assurance de groupe auprès de CNP Assurances : le régime Préfon-Retraite.*

*Préfon-Retraite est un régime de retraite complémentaire facultatif. Il est ouvert aux agents publics, aux anciens agents publics et aux conjoints d'affiliés. Le régime Préfon-Retraite est régi par le code des assurances, articles L. 441-1 et suivants. Première complémentaire retraite des fonctionnaires, Préfon-Retraite compte plus de 470.000 affiliés, dont 135.000 retraités, et plus de 17 milliards d'euros d'actifs fin 2019.*

Plus d'informations : [www.prefon.fr](http://www.prefon.fr)

Contact presse  
Christian Carrega – 01 44 13 64 13  
[christian.carrega@prefon.fr](mailto:christian.carrega@prefon.fr)